

Direction - Proviseur
Affaire suivie par :
Proviseur / Proviseur adjoint
☎ 05 59 62 73 11
ce.0641732k@ac-bordeaux.fr

Pau, le 06 novembre 2023

Jean-Christophe Drappier
Proviseur

aux

**Parents des élèves scolarisés
en première générale**

Objet : Information baccalauréat et choix des spécialités en classe de terminale

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé-e en première générale au lycée Saint-John Perse. Le baccalauréat repose pour une part sur un **contrôle continu** (40% de la note finale) et pour une autre part sur des **épreuves terminales** (60% de la note finale).

- **Contrôle continu** : il s'effectue en classe de 1^{ère} et terminale (note des bulletins des matières évaluées en contrôle continu).
- **Epreuves terminales** : les élèves passeront en fin de première, au mois de juin 2023, les épreuves anticipées de français. En terminale, ils passeront 4 épreuves : un grand oral, la philosophie et les épreuves pour les deux spécialités qui auront été conservées parmi les trois suivies en première.
[En savoir plus sur notre site internet...](#)

Le **choix de la spécialité qui sera abandonnée à la fin de la classe de première générale** et donc des deux spécialités qui seront suivies en terminale devra être effectué **pour le conseil de classe du 2^{ème} trimestre et confirmé définitivement au 3^{ème}**. Ce choix devra prendre en compte plusieurs critères :

- Les goûts et la motivation pour les matières.
- Les aptitudes (résultats et capacité à progresser) dans les matières.
- La poursuite d'études envisagée.

Dans le cadre du travail sur l'orientation mené au lycée, les élèves seront accompagnés pour construire leurs choix notamment par leur professeur principal.

Ainsi, dès le 1^{er} trimestre, une **fiche leur permettant de recenser leurs intentions (sondage)** leur est distribuée afin qu'ils la renseignent pour les conseils de classe. Les professeurs pourront déjà les conseiller pour préparer le choix définitif.

Vous trouverez ci-dessous un résumé du calendrier.

1^{er} trimestre : Premières informations et intentions.

- Accompagnement par les professeurs principaux et les psy-en (Conseillères d'orientation).
- **Conseils de classe du 1^{er} trimestre**. Le conseil de classe prend connaissance de son projet par l'intermédiaire d'une **fiche d'intention du choix des spécialités en terminale** qui aura été distribuée. **Le conseil de classe pourra émettre des recommandations** qui pourront l'aider à préparer ses choix pour le second trimestre.

2^{ème} et 3^{ème} trimestres : Période du choix de la spécialité abandonnée :

- Poursuite de l'information donnée aux élèves.
- Conseils de classe du 2^{ème} trimestre. **Début mars, une fiche recensera à nouveau les choix.**
- **3^{ème} trimestre : confirmation définitive des choix par le conseil de classe.**



JC Drappier